

ASSEMBLEE COMMUNALE DU 23 mai 2023

Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1

F.O. no 19 du 12 mai 2023

Préside : Bongard Jean-Claude, Syndic
Présence : 47 (quarante-sept) citoyennes et citoyens actifs
Non-votants : 01 personne
Total : 48 personnes

Excusés : - Demont Cécile, Porsel - Medana Schlageter Clotilde, Bouloz
- Favaretto Raffael, Bouloz - Mesot Gérard, Bouloz
- Grivel Christophe, Porsel - Wampfeler, Jean-Pierre, Porsel
- Helfer Simon, Bouloz

Scrutateurs : - Garin Stéphane, Porsel
- Tardin Catherine, Pont
- Cruchon Juliana, Porsel

Les citoyennes et citoyens de la Commune Le Flon sont convoqués en assemblée communale le mardi 23 mai 2023 à 19h30 heures à la salle de l'Auberge de la Fleur de Lys, Porsel, Rte de Romont 1.

Tractanda :

1. *Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022*
2. *Comptes 2022*
 - 2.1 *compte de résultats*
 - 2.2 *compte des investissements*
 - 2.3 *rapport de l'organe de révision*
 - 2.4 *approbation des comptes de résultats et des investissements*
3. *Budget des investissements 2023 : nouveau crédit d'engagement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente à Porsel, présentation, approbation*
4. *Nomination d'un/e membre à la Commission financière*
5. *Informations du Conseil communal (Rail Checks, Déménagement dans nouveaux locaux communaux à Porsel, Dossier Valtraloc à Bouloz)*
6. *Divers*

Le procès-verbal, les comptes 2022 soumis à l'assemblée ne seront pas lus sous réserve de l'art. 7 al. 3 du Règlement d'exécution de la Loi sur les Communes (ReLCo) ; ils peuvent être consultés à l'Administration communale pendant les heures d'ouverture, dix jours avant l'assemblée ou sur le site Internet de la Commune à l'adresse suivante : www.leflon.ch

Les scrutateurs utilisent le formulaire qu'ils ont à disposition et le complètent au fur et à mesure des décisions. M. le Syndic remercie ces personnes pour leur diligence et leur précision (les formulaires font partie intégrante du procès-verbal de l'assemblée).

Les débats de l'assemblée ne seront pas enregistrés pour des raisons techniques. Si des personnes présentes dans la salle veulent enregistrer les débats, elles ont l'obligation légale de s'annoncer. Ce n'est pas le cas, on poursuit l'assemblée.

Cette assemblée est maintenant apte à délibérer selon l'ordre du jour proposé.

* * * *

M. le Syndic salue donc cordialement toutes les personnes présentes. Il les remercie de leur intérêt pour les affaires de la Commune.

Il ajoute que ce sont les comptes communaux 2022 qui ont été bouclés avec la version MCH2 qui vont être présentés. Pour une fois, nous n'avons pas de règlement ou de statuts à faire adopter, ainsi le tractanda se voit allégé à ce niveau-là ; par contre, nous avons une demande de crédit à présenter, à l'assemblée communale, pour un projet qui se veut durable.

* * *

M. le Syndic change de sujet et précise que le Conseil communal et la Commune Le Flon souhaitent remercier chaleureusement M. Pascal Falcy, Membre de la Commission financière qui a choisi de quitter son poste après plusieurs années de bons et loyaux services. M. le Syndic lui adresse des paroles de remerciements et lui remet un cadeau. Applaudissements de l'assistance.

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022, approbation

Le procès-verbal n'est pas lu ; chacun avait la faculté de le consulter au Bureau communal durant les 10 jours précédant cette assemblée. Il était aussi à disposition sur le site Internet communal.

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 13 décembre 2022 est approuvé par 43 oui (quarante-trois) ; il y a, en outre, 4 abstentions dont, celle de la Secrétaire communale qui a rédigé le procès-verbal.

Le Syndic adresse ses remerciements à la Secrétaire communale.

2. Comptes 2022

- 2.1 compte de résultats**
- 2.2 compte des investissements**
- 2.3 rapport de l'Organe de révision**
- 2.4 approbation des comptes de résultats et des investissements**

M. le Syndic précise que l'exercice financier 2022 s'est soldé par des comptes positifs. C'est réjouissant, toutefois, il faut continuer à rester prudents. En effet, comme déjà précisé, il y a eu passablement d'investissements en Veveyse (rénovation des homes, du C.O ainsi que son agrandissement) et la rénovation de l'ancien hôpital à Châtel-St-Denis ; tout ceci génère des charges qui sont reportées sur nos comptes.

* * *

2.1 Comptes de résultats

Le compte de résultats se solde par des charges de CHF 5'116'403.00 et des produits de CHF 5'462'148.00, ce qui laisse un bénéfice de CHF 345'745.00.

Le compte de résultats 2022 est présenté à l'aide du beamer.

Comptes de résultats		Comptes 2022		Budget 2022	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	690 435	125 268	658 648	68 783
1	Ordre et sécurité publics - défense	227 184	142 482	508 106	455 288
2	Formation	2 054 763	322 871	1 836 506	269 320
3	Culture, Sports et Loisirs	55 589	500	63 980	-
4	Santé	558 501	9 667	587 685	8 000
5	Prévoyance sociale	524 572	22 297	625 909	16 200
6	Trafic et télécommunication	262 981	19 211	270 240	2 700
7	Protection environnement – amén. territoire	532 665	497 720	515 700	483 531
8	Economie publique	24 206	34 065	22 361	29 800
9	Finances et impôts	185 507	4 288 067	32 100	3 608 964
	Totaux	5 116 403	5 462 148	5 121 235	4 942 586
	Excédent de produits (bénéfice)/charges (déficit)	345 745	-	-	178 649

* * *

2.2 Compte des investissements

Le compte d'investissements se solde par des charges de CHF 498'982.00 et des produits de CHF 48'257.00. Ce qui représente une charge nette de CHF 450'725.00.

Le compte d'investissements est présenté à l'aide du beamer :

Comptes des investissements		Comptes 2022		Budget 2022	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	Administration générale	291 648	-	1 397 250	265 000
1	Ordre et sécurité publics - défense	74 095	-	638 850	-
2	Formation	25 944	-	120 000	-
6	Trafic et télécommunication	-	-	206 000	-
7	Protection environnement – aménagement territoire	107 295	48 257	178 000	52 000
9	Finances et impôts			-	-
	Totaux	498 982	48 257	2 540 100	317 000
	Excédent de recettes/dépenses		450 725		2 223 100

Présentation des bilans :

ACTIF	01.01.2022	31.12.2022
		6 969 848
Patrimoine financier (Patrimoine Financier)	2 316 612	3 079 535
Disponibilités et placements à court terme	1 034 256	602 739
Créances	1 210 732	1 811 598
Placements financiers à court terme	-	-
Actifs de régularisation	26 559	69 798
Marchandises, fournitures et travaux en cours	-	-
Placements financiers à long terme	400	400
Immobilisations corporelles Patrimoine Financier	44 665	595 000
Patrimoine administratif (Patrimoine Administratif)	4 653 236	11 958 363
Immobilisations corporelles Patrimoine Administratif	4 437 032	11 753 002
Immobilisations corporelles Patrimoine Administratif	141 975	93 176
Prêts Patrimoine Administratif	-	-
Participations, capital social Patrimoine Administratif	30 960	30 960
Subventions d'investissement	43 269	81 225

PASSIF	01.01.2022	31.12.2022
		6 969 848
Capitaux de tiers	3 536 062	4 081 386
Engagements courants	192 348	154 999
Engagements financiers à court terme	-	-
Passifs de régularisation	83 494	56 675
Provisions à court terme	-	-
Engagements financiers à long terme	2 773 870	3 533 362
Provisions à long terme	150 000	-
Engagements des financements spéciaux, fonds, capitaux tiers	336 350	336 350
Capital propre	3 433 786	10 956 512
Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	1 548 171	4 259 321
Fonds enregistrés sous capital propre	-	-
Préfinancements	55 000	55 000

Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-	3 606 944
Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	-
Excédent ou découvert de bilan	1 830 615	3 035 247

3.3 Rapport de l'Organe de révision

Mme Claudine Aebischer, Présidente de la Commission financière lit le rapport suivant :

La Commission financière s'est réunie le lundi 8 mai 2023 pour assister à la présentation des comptes 2022 par M. le Syndic Jean-Claude BONGARD, accompagné de Mme Corinne LEVRAT, Administratrice des finances, et ainsi pouvoir réaliser son rapport.

Les explications fournies poste par poste ont totalement répondu aux attentes des membres de la Commission financière présents.

Les comptes ont été révisés et approuvés par l'organe de révision, la Fiduciaire Marc Gobet SA à Romont, selon leur rapport du 28 avril 2023.

La Commission financière tient à remercier le Syndic et l'Administratrice des finances pour leur disponibilité, l'entier du Conseil communal pour la maîtrise des charges dans chaque dicastère ainsi que les secrétaires pour la qualité du travail exécuté.

Compte de résultats 2022

Pour cet exercice 2022, les charges s'élèvent à CHF 5'116'403.29 et les produits à CHF 5'462'148.02. Il en ressort un bénéfice de CHF 345'744.73.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'Assemblée l'acceptation du compte de résultats.

Compte des investissements 2022

Le total des investissements pour 2022 se monte à CHF 498'982.25 pour CHF 48'257.15 de produits soit une charge nette de CHF 450'725.10. Les investissements acceptés en 2022 et non effectués l'an passé, sont reportés en 2023.

La Commission financière donne un préavis favorable et propose à l'assemblée l'acceptation du compte des investissements.

La Commission financière est heureuse de constater que les comptes 2022 montrent un bénéfice de CHF 345'744.73 alors que le budget tablait sur une perte de CHF 178'648.55.

* * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

M. le Syndic précise que pour l'approbation des comptes 2022, ses Collègues du Conseil communal et lui-même vont s'abstenir de voter, selon la Loi sur les communes.

3.1 fonctionnement : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 39 oui (trente-neuf), 1 (un) non, 7 abstentions (sept) dont celles des 7 Conseillers communaux présents

3.2 investissements : acceptent et donnent décharge au Conseil communal = 39 oui (trente-neuf), 1 (un) non, 7 abstentions (sept) dont celles des 7 Conseillers communaux présents

M. le Syndic remercie Mme Corinne Levrat, Administratrice des finances pour tout son travail.

3. Budget des investissements 2023 : nouveau crédit d'engagement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente à Porsel, présentation, approbation

La parole est donnée à M. Christian Cardinaux, Conseiller communal, pour la présentation. **Il précise clairement à l'assemblée que toutes les démarches indiquées ci-dessous ont été faites sous réserve de l'approbation par l'assemblée communale et le répète dans le cadre des explications.**

M. Cardinaux ajoute que les démarches ont dû être faites de façon anticipées à cause des dates butoirs que l'on peut voir ci-dessous (sous le point 3 La procédure d'enchères).

Tout le courant produit s'en ira dans le réseau d'électrique pendant 15 ans ; c'est la condition sine qua non pour l'obtention de la subvention.

La rétribution maximale (subvention) est de CHF 650.00/kWc. Il faut choisir un montant correct pour être sûrs d'être retenus pour le projet ; c'est la raison pour laquelle nous avons déposé une requête avec le montant de CHF 550.00/kWc. Cela va générer une subvention de CHF 113'520.00.

* * *

M. Christian Thieren, Porsel demande si ce sera une subvention unique ?

R. M. Cardinaux répond par l'affirmative.

Mme Sylvie Monney, Bouloz, demande combien de panneaux il y aura ?

R. le nombre va être indiqué dans la suite de la présentation.

M. René Clerc, Porsel, demande si nous sommes sûrs de pouvoir obtenir notre commande de panneaux en 18 mois ?

R. M. Cardinaux précise que le fournisseur choisi a confirmé que c'était possible.

L'entreprise pourrait commencer les travaux en septembre ; nous avons demandé des offres à 5 entreprises et seules 3 nous ont retourné leur offre. C'est Swissolaire (Entreprise domiciliée dans notre Commune) qui a été choisie ; à qualité égale, les prix étaient sensiblement moins élevés.

M. Lionel Froidevaux, Porsel, demande si la subvention sera versée en juin 2024 ou plutôt juin 2025 ?

R. M. Cardinaux répond que juin 2024 est une estimation personnelle, compte tenu d'un début de mise en place des panneaux en septembre 2023 et fin des travaux à fin janvier 2024.

M. René Clerc demande si le tarif de 14.5 ct est élevé car il s'agit d'une production d'électricité sans consommation personnelle (injection de toute la production dans le réseau) ?

R. M. Cardinaux répond par l'affirmative.

Mme Marie-Jeanne Wampfeler, Porsel, demande si nous avons une garantie par rapport au délai de septembre 2023 pour les panneaux photovoltaïques ?

R. M. Cardinaux répond par l'affirmative.

M. Marc Levrat, Porsel, pour la Commission de l'Energie précise que si la Commune propose ce projet à l'assemblée, ce n'est pas un hasard. Des études ont été faites pour les pavillons scolaires, l'Auberge de la Fleur de Lys et la Salle polyvalente. Le résultat est que c'est la Salle polyvalente qui se prêtait le mieux pour le projet sur 5 ans avec une subvention élevée. Pour les autres bâtiments communaux c'était nettement moins rentable.

L'entreprise choisie est une entreprise de la place, sérieuse et avec plusieurs années d'expérience. Elle est à même de garantir le délai proposé.

Il n'existera plus jamais un projet de ce genre avec un rendement de 42%. Pour les privés, il n'est pas possible d'accéder à un tel projet.

Le projet va générer une bonne image de notre Commune ; c'est l'une des raisons pour laquelle il invite l'assemblée à voter en faveur de l'installation des panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle polyvalente.

Mme Sylvie Monney demande si cette nouvelle installation évitera la pose d'éoliennes ?

R. M. Levrat répond par la négative.

M. Pierre Pichonnaz, Porsel, demande quelle est la surface du toit de la Salle polyvalente ?

R. 902 m² ; cependant, il faut tenir compte des barres à neige sur le bord de la toiture.

M. Pichonnaz demande si les panneaux photovoltaïques seront installés sur les 2 pans du toit ?

R. oui.

Mme Gisèle Panchaud demande si les panneaux sont garantis et sur combien de temps ?

R. oui, ils sont garantis sur 25 ans.

On souhaite savoir pendant combien de temps le prix de vente du courant électrique (14.5 ct) est garanti ?

R. M. Cardinaux répond qu'il n'y a pas de garantie. Pour le moment, il est à la hausse.

On constate que ce projet est extrêmement rentable, pourquoi ne pas exploiter les toitures de tous les autres bâtiments communaux même s'ils sont moins rentables ?

R. M. Cardinaux répond que pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit du Pavillon scolaire C à Porsel, cela coûte 100'000.00 fr. de plus. En effet, la structure du toit n'est pas la même que celle de la Salle polyvalente.

Le Conseil communal souhaite, avant tout, faire une étude pour les autres bâtiments. Il faut voir si cela vaut la peine de choisir un projet sans injection dans le réseau du bâtiment (consommation propre) pour les écoles sachant qu'elles sont consommations assez conséquente en électricité.

M. Thierry Dewarrat, Porsel, précise que c'est une production de 150 kWh par installation pour ce genre de projet. Si on doit installer des panneaux sur les toits des écoles, cela se fera selon le mode traditionnel comme pour les maisons des privés. Donc, ce n'est pas possible de prévoir un tel projet pour les écoles.

M. David Dévaud, Bouloz, demande si nous ne pourrions pas installer une batterie pour la Salle polyvalente pour sa propre consommation ?

R. M. Marc Levrat rappelle que nous ne pouvons pas consommer l'énergie qui sera produite via les panneaux photovoltaïques. Nous allons devoir vendre toute la production et il ne sera pas possible d'en conserver en autoconsommation.

M. Levrat ajoute que la Salle polyvalente consomme relativement peu d'énergie sur l'année, c'est la raison pour laquelle ce projet est tout à fait adapté à ce genre de bâtiment.

M. Christian Cardinaux profite de remercier sincèrement la Commission de l'Energie pour sa collaboration.

M. Michel Grivel, Porsel, demande si c'est chaque année que la Commune va dépenser CHF 100'000.00 à CHF 200'000.00 pour l'Auberge de la Fleur de Lys.

R. M. Cardinaux lui répond que, comme pour tout bâtiment privé, il faut prévoir l'entretien ; c'est nécessaire.

Rentabilité de l'installation

Coût d'investissement final TTC yc divers et imprévus CHF 156 480.00

Production annuelle estimée 222'300 kWh à CHF 0.145 CHF 32 233.50

Soit amortissement complet de l'investissement en un peu moins de 5 ans

Incidences financières

- Nouveau crédit d'engagement à ajouter au budget d'investissement 2023 CHF 270 000.00
- Amortissement de l'investissement 3% p.a. CHF 8 100.00
- Intérêts 2.5% (selon taux d'intérêts actuels) CHF 6 750.00
- Remboursement de l'emprunt 3% p.a. CHF 8 100.00
- **Charge financière annuelle CHF 22 950.00**
- La production annuelle estimée de **222'300 kWh à CHF 0.145 de CHF 32 233.50** couvre largement cette charge financière annuelle.
- Sans oublier que d'ici juin 2024, la rétribution de la Confédération de CHF 113 520.00 nous sera reversée.
- **Ce qui diminuera proportionnellement la charge financière annuelle d'environ 42%**

Nouveau crédit d'engagement :

Pose panneaux photovoltaïques sur toiture salle polyvalente à Porsel

Incidences financières

- amortissement 3.0 → CHF 8 100.00 (selon tableau taux amortissement MCH2)

- intérêts 2.5% → CHF 6 750.00 (selon taux actuels)

- remboursement emprunt 3.0% → CHF 8 100.00

Total charge financière annuelle CHF 22 950.00

Production solaire annuelle estimée 222 300 kWh à CHF 0.145 = CHF 32 233.50

En grisé = budget 2023, voté le 13 décembre 2022 et en bleu = budget 2023 modifié à la suite de l'ajout du crédit d'investissement pour les panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle polyvalente :

Libellés MCH2	Budget 2023		Budget 2023	
	Charges	Produits	Charges	Produits
0 ADMINISTRATION GENERALE	1 535 650	365 000	1 265 650	365 000
1 ORDRE & SECURITE PUBLICS, DEFENSE	565 920		565 920	
2 FORMATION	70 000		70 000	
3 CULTURE, SPORT ET LOISIRS				
4 SANTÉ				
5 PRÉVOYANCE SOCIALE				
6 TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	231 000		231 000	
7 PROTECTION ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT TERRITOIRE	595 500	229 595	595 500	229 595
8 ECONOMIE PUBLIQUE				
9 FINANCES ET IMPOTS				
TOTAL	2 998 070	594 595	2 728 070	594 595
EXCEDENT DE REVENUS (BENEFICE)				
EXCEDENT DE CHARGES (PERTE)		2 403 475		2 133 475
TOTAL	2 998 070	2 998 070	2 728 070	2 728 070

Rapport de la Commission financière

La Commission financière s'est réunie le 8 mai 2023 à 19h30 dans les bureaux communaux. Elle a analysé le projet qui lui a été soumis par la commune et qui concerne la pose de 480 panneaux solaires de 430 W chacun sur le toit de la salle polyvalente. Cet investissement s'élève à CHF 270'000.-.

Sans tenir compte de la rétribution fédérale de CHF 113'500.- qui sera versée à la commune en 2025 au plus tard, l'investissement représente une charge financière d'environ CHF 23'000.- (amortissement, paiement des intérêts et remboursement de l'emprunt) pour la première année. Cette charge diminuera au fur et à mesure de la réduction de la dette y afférant.

La production annuelle de cette installation est estimée à 222'300 kWh ce qui représente une vente d'électricité pour un montant d'environ CHF 32'000.-. Autrement dit, les charges financières précitées sont largement couvertes par la production annuelle et l'installation permettra à la commune d'engranger rapidement de nouvelles recettes qui amélioreront les résultats d'exercices à venir.

La commission financière préavise favorablement cet investissement.

* * * *

La parole n'étant plus demandée, on passe au vote.

Le crédit d'investissement pour la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle polyvalente à Porsel est accepté par 45 (quarante-cinq) oui, en outre, il y a 2 (deux) abstentions.

4. Nomination d'un/e membre à la Commission financière

M. le Syndic rappelle donc qu'il faut remplacer M. Falcy à la suite de sa démission.

Il demande à l'assemblée si elle a quelqu'un à proposer pour ce poste. Ce n'est pas le cas.

Alors, il ajoute que de son côté, le Conseil communal a fait des recherches et il est à même de présenter la candidature de M. Christophe Grivel de Porsel qui a accepté de se porter candidat. Comme M. Grivel ne peut pas être présent lors de cette assemblée (réception d'un diplôme), M. le Syndic lui a demandé d'écrire un texte de présentation de sa personne. Ce texte est lu.

La parole n'est pas demandée.

En vertu du Règlement d'exécution de la loi sur les Communes (ReLCo), article 9a, let. B, étant donné que le nombre de candidat est égal au nombre de siège à repourvoir, la personne candidate est proclamée élue. C'est sous les applaudissements de l'assistance que M. Christophe Grivel est élu à la Commission financière.

5. Informations du Conseil communal (*Rail Checks, Déménagement dans nouveaux locaux communaux à Porsel, Dossier Valtraloc à Bouloz*)

5.1 Rail-Checks

Parole à M. Christian Cardinaux qui rappelle qu'un montant de CHF 8'000.00 a été validé en décembre 2022 via le budget 2023 pour les Rail Checks. Le Conseil communal souhaite promouvoir les transports publics auprès des jeunes et des personnes du 3^{ème} âge.

Il rappelle les principes du système des Rail-Checks :

- La Commune a acquis des cartes Rail-Checks, ils sont disponibles immédiatement
- Les habitants (16 à 25 ans et 65 ans et plus) intéressés passent au Bureau communal pour en chercher une
- Ensuite, ils se rendent à un guichet TPF pour faire valider la carte, validité 1 mois ou 12 mois
- Ils s'acquittent du montant de la carte, déduction faite de la subvention communale de 15% (au maximum CHF 30.00 pour un abonnement d'un mois et CHF 280.00 pour un abonnement d'une année)
- Les TPF facturent à la Commune le montant de la subvention
- Jusqu'à épuisement du budget prévu de 8'000.00 fr.
- **N'hésitez pas, et profitez-en.**

M. Thierry Dewarrat, Porsel, demande à quoi servent les cartes Rail-Checks ?

R. M. Cardinaux répond que cela sert à bénéficier d'un rabais de 15% sur le montant d'un abonnement général valable 1 année ou d'une carte de transport valable 1 mois.

La subvention est de 15% sur le montant de l'abonnement annuel, cependant CHF 280.00 au maximum et pour une carte mensuelle, c'est également 15% mais au maximum CHF 30.00.

Combien coûte un abonnement ou une carte mensuelle ?

R. M. Cardinaux répond que cela dépend du choix de l'utilisateur ; le prix sera différent s'il s'agit d'un abonnement ou une carte mensuelle TPF ou CFF et cela dépend également des zones choisies pour l'abonnement ou pour la carte.

Quelque soit le coût total du titre de transport, l'utilisateur domicilié dans la Commune Le Flon a droit à une subvention de 15% avec les maximum précités.

M. Cardinaux invite les personnes présentes à profiter de cette action et à en parler dans leur entourage.

5.2 Déménagement dans nouveaux locaux communaux à Porsel

M. le Syndic prend la parole pour donner le calendrier du déménagement dans les nouveaux locaux communaux à Porsel, Route de Moudon 19b :

04.07.2023	remise des clés
20-21.07.2023	livraison du mobilier tout neuf
02-04.08.2023	déménagement informatique avec Data Consulting SA (vacances Admin comm)
07-08.08.2023	déménagement du matériel (classeurs et matériel de bureau)
08.08.2023	installation des écrans dans salle du Conseil et salle de Conférences
21.08.2023	ouverture de l'Administration communale dans les nouveaux locaux
14.10.2023	à noter dans les agendas : inauguration des nouveaux locaux communaux Tous les habitant/e/s sont invités ; les informations suivront en temps voulu

Bulletin communal d'informations, édition de juin 2023

M. le Syndic souhaite parler du Bulletin communal d'information qui sera dans les boîtes aux lettres d'ici la mi-juin 2023. Il profite de l'occasion pour remercier la rédactrice en chef, Mme Sylvie Chaperon de Porsel pour son excellent travail ; il remercie également la Secrétaire communale qui a rédigé une partie du Bulletin de concert avec Mme Chaperon.

Il incite les personnes à lire les articles qui sont très intéressants ; il ajoute que la présentation intérieure du Bulletin a été remaniée.

5.3 Dossier Valtraloc à Bouloz

Parole à M. Ludovic Fragnière, Conseiller communal qui souhaite simplement rappeler la séance prévue ce jeudi 25 mai 2023 à 19 h 30 à l'Auberge de la Fleur de Lys. Des collaborateurs du Service des ponts et chaussées (SPC) viendront depuis Fribourg pour donner les explications sur le dossier.

Il y aura également des ingénieurs de MGI Ingénieurs de Châtel-St-Denis qui collaborent avec la Commune pour ce dossier.

M. Fragnière a lui-même repris ce dossier en 2016 à son entrée au Conseil communal. Il a bon espoir que les travaux soient réalisés en 2024. Il exhorte ses concitoyens/nes à venir le 25 mai 2023 pour poser toutes questions qu'ils peuvent avoir.

6. Divers

La parole est donnée à l'assemblée.

M. Philippe Dénervaud, Bouloz, parle des vannes d'eau sur les conduites principales. Qui doit les entretenir ? Les propriétaires ? Il souhaite savoir où se trouvent les vannes privées ?

R. M. Nicolas Favre, Conseiller communal, répond que les vannes privées appartiennent aux propriétaires. Elles peuvent parfois se situer sur la parcelle voisine. Elles sont dotées d'un cylindre en béton et d'un couvercle en fonte selon les indications du Règlement communal en matière d'eau potable.

M. Favre déconseille de manipuler ces vannes. Elles sont anciennes car elles datent de 1976-1977. Donc ce n'est vraiment pas conseillé ; cependant, si un propriétaire souhaite quand même le faire, il peut car la vanne privée lui appartient.

M. Favre explique qu'il existe des vannes de secteurs qui sont pour la Commune. Cependant, pour chaque Commune la situation est différente. Par exemple à Bulle c'est tout autre que pour Le Flon.

M. Dénervaud demande qui possède la clé pour ouvrir les vannes pour la Commune ?

R. M. Favre répond que c'est l'Entreprise (Hinni SA) mandatée par la Commune pour effectuer des contrôles tous les 2 ans. Cette Entreprise ouvre et ferme les vannes des hydrantes pour contrôle afin qu'elles fonctionnent correctement en cas d'incendie.

Il s'agit de clés dynamométriques et Hinni SA informe les autorités lorsqu'elle effectue ce travail de contrôle.

M. Christian Thieren demande comment fait-on pour savoir où se trouve la vanne privée d'un bâtiment ?

R. M. Favre répond qu'il existe un plan où sont indiquées les vannes pour les différents bâtiments. Nous avons ce genre de plan à la Commune.

M. Favre ajoute que les vannes privées ont un couvercle en fonte afin que si elle se trouve sous une couche de terre, on puisse la détecter facilement.

Mme Juliana Cruchon, Porsel, ne sait pas où se trouve la vanne privée pour sa maison ?

R. M. Favre lui répond que, lui, il le sait et il pourra la lui montrer.

M. Favre ajoute qu'il y a quelques années, la Commune avait demandé aux propriétaires, via le Bulletin communal d'information de mettre un repère sur leurs vannes privées.

M. Dénervaud demande en quelle année ? Il souhaite savoir où se trouve la vanne pour son bâtiment.

M. le Syndic précise, par rapport à ces vannes privées, qu'en principe les propriétaires devraient installer un piquet bleu près de la vanne afin qu'elle soit visible en tout temps, principalement en hiver. Il ajoute qu'il est important de fermer la vanne privée en cas d'incendie pour ne pas perturber le travail des sapeurs-pompiers.

Mme Cruchon demande si le propriétaire est responsable de sa vanne uniquement ?

R. oui.

M. René Clerc, Porsel, précise que la vanne pour son bâtiment se situe dans le pré d'un agriculteur et s'il met un piquet pour marquer son emplacement, cela ne sera pas pratique du tout pour le travail dans le pré.

* * *

Mme Rosemarie Surchat demande s'il est prévu d'installer un miroir de visibilité au débouché de la route des Bois à Porsel car c'est dangereux ?

R. M. le Syndic répond par la négative car le Service des ponts et chaussées (SPC), Fribourg, refuse catégoriquement d'installer des miroirs. M. le Syndic abonde dans le sens de Mme Surchat car il est vrai que ce carrefour pose problème. Cela dépend de comment on se met en vue de partir à droite ou vers la gauche.

* * *

M. Claude Dévaud, Porsel, demande où en sont les démarches de la Commune vis-à-vis d'une certification « Cité de l'Energie » ?

R. M. Christian Cardinaux répond qu'il s'agit d'un gros dossier ; la Commune ne le traite pas en priorité.

M. Dévaud demande si nous avons abandonné le processus.

R. M. Cardinaux répond qu'il est plutôt en suspens.

M. le Syndic précise qu'il faut obtenir un certain nombre de points et il n'est pas facile de les récolter. Il ajoute que, par exemple, si nous avons construit une centrale de chauffe, cela nous apporterait une grande quantité de points.

M. Marc Levrat (ancien Conseiller communal) précise que le dossier était resté en suspens car il s'agit d'un sujet que nous avons des difficultés à traiter. Il abonde dans le sens de M. le Syndic en précisant que si nous avons construit une centrale de chauffe pour les bâtiments communaux, cela nous aurait permis de bien avancer dans le processus. Il faut attendre que plusieurs propriétaires aient installé des pompes à chaleur (PAC) ; toutefois, en l'état actuel nous avons aucune chance de passer en Cité de l'Energie.

* * *

M. Claude Dévaud change de sujet et demande si la Commune possède un règlement pour le parcage sur les places publiques ?

R. M. le Syndic répond par la négative.

M. Dévaud ajoute que la Commune de Billens-Hennens vient d'en mettre un en vigueur.

R. M. le Syndic précise qu'il a vu cette information ; cependant pour Le Flon, pas de règlement pour le moment. Le Conseil communal est conscient qu'il y a toujours quelques véhicules parqués vers la Salle polyvalente où au village à Porsel.

Il fut un temps où nous étions vigilants, à tel point que les matins d'hiver, on se levait tôt pour aller mettre des billets sur les pare-brise afin que les propriétaires enlèvent leurs véhicules en vue du déneigement.

Bien que ce genre de parcage soit récurrent, il a tendance à se stabiliser un peu.

Il y a même certaines personnes qui se substituent à la police communale.

* * *

La parole n'est plus demandée.

Il est 21 h 10 lorsque M. le Syndic clôt l'assemblée en remerciant les personnes présentes de s'être déplacées. Il offre, au nom de la Commune, le verre de l'amitié et des parts de pizzas et leur souhaite à toutes et à tous et un bon retour dans leur foyer.

Mme Maude Cardinaux, Vice-Syndique, prend la parole pour remercier M. le Syndic pour tout le travail effectué. Applaudissements.

Porsel, le 23 mai 2023

La Secrétaire

Le Syndic